

Le Parlement en faveur de l'augmentation de la réutilisation de l'eau

- La pénurie d'eau affecte de plus en plus de pays européens
- La réutilisation accrue de l'eau devrait atténuer la pression sur l'approvisionnement en eau douce
- Les agriculteurs de l'UE auront davantage d'eau disponible pour l'irrigation, notamment durant les canicules

Afin de prévenir les pénuries d'eau dans l'UE, le Parlement a adopté aujourd'hui le règlement sur la réutilisation de l'eau.

La nouvelle législation définit pour la première fois des exigences de qualité minimales au niveau européen pour l'eau recyclée (c'est-à-dire les eaux usées urbaines qui ont été traitées dans une station de recyclage) afin qu'elle puisse être utilisée pour l'irrigation agricole de manière sûre, en protégeant les personnes et l'environnement. Le texte a été adopté sans vote à l'ouverture de la plénière.

Les nouvelles règles visent à garantir que les eaux usées traitées soient plus largement réutilisées afin de limiter l'utilisation des masses d'eau et des nappes phréatiques. La baisse du niveau des nappes phréatiques, due en particulier à l'irrigation agricole, mais aussi à l'utilisation industrielle et au développement urbain, est l'une des principales menaces qui pèsent sur l'environnement aquatique de l'UE.

Citation "Ce vote marque une étape importante dans la transition vers une économie circulaire pour les ressources en eau. De cette manière, étape par étape, nous obtenons des résultats concrets en faveur de l'environnement", a déclaré la députée en charge du dossier, [Simona Bonafè](#) (S&D, IT).

"Nous pourrions potentiellement réutiliser 6,6 milliards de m³ d'eau d'ici 2025, contre 1,1 milliard chaque année actuellement. Cela nécessiterait un investissement de moins de 700 millions d'euros et nous permettrait de réutiliser plus de la moitié du volume d'eau actuel des stations de traitement des eaux usées théoriquement disponible pour l'irrigation, en épargnant plus de 5% d'extraction direct des masses d'eau et des nappes phréatiques", a-t-elle ajouté.

Prochaines étapes Les mesures adoptées entreront en vigueur au 20e jour suivant leur publication au Journal officiel de l'UE et s'appliqueront trois ans après leur entrée en vigueur.

Contexte

Selon le [rapport](#) de la Commission sur la politique européenne en matière de rareté des ressources en eau et de sécheresse, la rareté des ressources en eau devient un problème de plus en plus important pour de nombreux États membres. Au moins 11% de la population européenne et 17% de son territoire ont été touchés par la pénurie d'eau et, pendant l'été, plus de la moitié de la population de la région méditerranéenne est affectée par le stress hydrique (Source: [Commission européenne](#)).

En savoir plus

[Texte adopté \(13.05.2020\)](#)

[Fiche de procédure](#)

[Service de recherche du PE - Réutilisation de l'eau: fixer des exigences minimales \(en anglais\)](#)

[Produits multimédias](#)

Contacts

Thomas HAAHR

Attaché de presse

☎ (+32) 2 28 42976 (BXL)

☎ (+33) 3 881 72033 (STR)

☎ (+32) 470 88 09 87

✉ thomas.haahr@europarl.europa.eu

✉ envi-press@europarl.europa.eu

🐦 [@EP_Environment](https://twitter.com/EP_Environment)
